

|                                       |             |                            |                                       |
|---------------------------------------|-------------|----------------------------|---------------------------------------|
| Tél 01 60 66 14 81                    |             |                            | <b>Date</b>                           |
| Courriel<br>Ce.0770624k@ac-creteil.fr | Elémentaire | 3 <sup>ème</sup> trimestre | Le 25/06/2020<br>De 18 H 00 à 20 H 00 |

**Présents :**

|                              |  |                                   |                                      |
|------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Enseignant(e)s de l'école    | DROMIGNY Valérie<br>TESTI Marine   | LAMARE Claire<br>VERNIER Marie Jo | SCHMITT Daniel<br>ESTIENNE Gwenaëlle |
| Parents élus                 | PEREIRA Carine<br>NOGUES Jennifer  | LE ROY Bérengère                  | ATLAN Mélanie                        |
| Le maire ou son représentant | MALMANCHE Sophie   |                                   |                                      |
| Autres membres invités       | GINESTE Stéphanie, psychologue scolaire<br>REDON Laurine, EAP  |                                   |                                      |
|                              | <b><u>Absent(es) excusé(es)</u></b><br>DURIEUX Olivier, Inspecteur de l'Education Nationale<br>LARCHE Fabrice, Maire<br>WYLLEMAN Pierre, DDE |                                   |                                      |

Président(e) de séance : DROMIGNY Valérie

Secrétaire de séance : GINESTE Stéphanie

**ORDRE DU JOUR**  
**du 3<sup>è</sup> conseil d'école**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Règlement intérieur de l'école (dysfonctionnement et/ou amélioration constatés)
2. Projet d'école
3. Vie de l'école : \* Point sur la réouverture de l'école (14 mai) et le protocole sanitaire  
\* Actions et projets  
\* Rentrée 2020
4. Constitution de la commission électorale
5. Travaux
6. Périscolaire

**Avant de commencer ce conseil, Madame Dromigny rend hommage à Madame Coeuilliez qui nous a quittés récemment et s'est dévouée pour accompagner une majorité de nos projets et plus encore. Un grand merci.**

**Le Dernier conseil d'école a été validé à l'unanimité.**

## **1 - Règlement intérieur de l'école**

**La directrice rappelle que :**

- La radiation d'un élève peut être réalisée **sur demande écrite signée** des deux parents ou de l'autorité de tutelle.
- Il appartient aux parents divorcés ou séparés, de fournir au directeur la copie d'un extrait du jugement ou tout autre document relatif à une décision de justice fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant.
- Il appartient aux parents séparés de se manifester auprès de l'école pour recevoir les documents de suivi de la scolarité de leur enfant.

*Les objets dangereux sont strictement interdits (couteaux, pistolets, bâtons, verre, jeux à piles, briquets, calots, cutter, jouets coupants ou pointus...) ainsi que les sucettes, **chewing-gum...**, tout médicament remis à l'enfant et qui ne fait pas l'objet d'un PAI.*

*Au regard du protocole sanitaire, l'équipe enseignante peut décider d'interdire tout objet personnel, si des échanges manuels ont lieu.*

## **2 - Projet d'école**

Notre projet d'école est valable jusqu'en 2021.

Madame Dromigny souligne qu'avec le confinement de nombreuses actions n'ont pu se réaliser cette année. Cependant, nous avons mené les actions suivantes :

Orientation 1 (devenir un citoyen responsable et acteur de ses projets autour de la vie associative et sportive) : participation à la semaine olympique et paralympique la 1ère semaine de février ainsi qu'à la journée olympique du 23 juin avec l'aide de la Daasop. La DAASOP (délégation académique à l'action sportive à l'olympisme et au paralympisme) a présenté des actions destinées afin de nous accompagner dont : Dansez Ensemble. Des vidéos (chorégraphie complète et tutoriel) ont été conçues pour permettre à tous et à toutes de pouvoir s'emparer facilement de cette action. D'autre part, nos olympiades organisées par les élèves de CM2 auront lieu le jeudi 2 juillet sous un autre format (les classes ne seront pas mélangées). La cantine a été annulée et un pique-nique sera fourni par les familles.

Nos rencontres sportives mini-hand prévues avec les élèves du collège n'ont pu avoir lieu.

**Orientation 2 (Agir pour l'environnement)**

Nous avons reçu cette année le diplôme « établissement en démarche de développement durable » niveau 2 et avons postulé pour le label de territoire avec la maternelle et le collège de Perthes.

Le jardin pédagogique a pris une autre forme « à distance » avec les plantations des CP. Nous avons pu mettre en place le tri des déchets et possédons plusieurs poubelles dans la cuisine des enseignants. Nous mettrons ce dispositif en place l'année prochaine dans les classes (tri papiers).

### 3 - Vie de l'école

\* **Point sur la réouverture de l'école** (14 mai) et le protocole sanitaire

Un premier protocole a été envoyé aux familles avant la rentrée du 14 mai afin de présenter l'organisation de l'école et du périscolaire. Ce protocole a été signé par la mairie et l'école. Un deuxième protocole révisé, pour pouvoir accueillir tous les élèves le 22 juin, a été envoyé à toutes les familles par mail : Il mentionne le **maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, l'organisation dans tous les espaces** :

- arrivée et abords de l'école : points rouges au sol permettant aux élèves de se positionner et d'attendre l'autorisation de pénétrer dans la cour afin d'éviter une entrée massive ;
- échelonnement des récréations pour éviter les regroupements importants ;
- sens de circulation dans l'établissement ;
- sorties échelonnées pour les élèves de CP : 11h35 et 16h25.

° Les échanges manuels, crayons doivent être évités. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire. Par conséquent, nous vous demandons de vérifier le contenu du cartable et de la trousse de votre enfant. Le matériel de l'école ne sera pas à disposition. Prévoir : trousse, gomme, crayon, feutres, ardoise, stylo ardoise, albums, livre coloriage éventuellement, mouchoirs en papier à disposition de l'enfant (pour se moucher ou s'essuyer), une gourde (non mise dans le cartable pour éviter les incidents !)

° Le port du masque pour les personnels

Le ministère de l'éducation nationale a mis à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles des masques.

Le port devient obligatoire quand les distances ne sont pas respectées au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois.

Nous insistons sur la prise de température quotidienne avant que l'enfant ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ; des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel, de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève

Nous appelons au plus grand respect des horaires d'arrivée. L'accès aux bâtiments sera interdit à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Nous demandons à ce que les parents (ou adultes et adolescents) portent un masque aux abords de l'école.

### \* Actions et projets

**Point sorties scolaires** : concernant le voyage en Bretagne des CP et CE1, l'organisme Educatours ne donne aucun signe de vie depuis le confinement ; un courrier en recommandé avec accusé de réception a été envoyé dès la semaine du 2 juin. L'avis de réception date du 10 juin. Un autre courrier a été envoyé à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Les CP et CP/CE1 n'ont pu participer à la rencontre rando-culture prévue le 13 mars (confinement le 16), le « toutta'patt » (ateliers divers sur la sécurité routière) : identification de panneaux sous forme d'activités d'orientation, circuit piéton, incivilités et dangers de la rue) et les jeux du patrimoine.

Les élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 n'ont pu mener à terme leur projet sur le château (festival de l'histoire de l'art).

Les élèves de CM2 n'ont pu participer au tournoi handball CM2 -6è (liaison école collège), ni aux rencontres mini hand. Cependant la sélection pour la classe sportive en 6è avec option Handball a bien eu lieu et certains élèves de Perthes ont pu y participer et être pré-sélectionnés. Les classes de cycle 3 n'ont pas pu bénéficier de l'intervention de l'Usep concernant la sécurité routière : « Trott'usep » (ateliers circuits trottinette, dangers de la rue, APER).

Les élèves de CM2 n'ont pas pu passer leur permis internet avec la participation de la gendarmerie de Cély.

Les CM-6è n'ont pas pu présenter leur comédie musicale en juin.

Merci à tous nos bénévoles ! Merci à Claire LAMARE, enseignante de CP, Elisabeth MOUZAOUÏ, AESH et Laurine REDON, EAP.

## \*Rentrée 2020

-Les effectifs de la rentrée : à ce jour, nous comptabilisons 24 CP ; 30 CE1 ; 28 CE2 ; 21 CM1 et 25 CM2.

- La liste des fournitures scolaires sera donnée en mairie pour les nouveaux arrivants et mise en ligne sur le site de la mairie. Elle sera également distribuée aux élèves la dernière semaine.

-Les enseignants titulaires restant dans l'établissement sont : Mesdames Dromigny, Estienne, Testi, Vernier et monsieur Schmitt ainsi que madame Gineste, psychologue scolaire dont le bureau de rattachement est notre école.

Toute l'école va mettre en place à la rentrée « Educartable ».

La parole est donnée à Madame Gineste. Les familles sont reçues dans l'ancien bureau de directeur de Madame Dromigny. Madame Gineste peut recevoir des élèves et familles de Perthes mais aussi de Cély, St Germain, Fleury, Orgenoy, Boissise Le Roi, Chailly et St Sauveur. Concernant le budget, les écoles de St sauveur participent à hauteur de 1 euro par élève, les écoles de Boissise et Orgenoy ont participé à l'achat d'un test portant sur le comportement de l'enfant, l'autonomie, la communication et la socialisation. Il permet de compléter les tests d'efficience et évalue les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Les photocopies sont prises sur le budget de l'école élémentaire.

De quelle façon peut-on envisager un soutien des autres communes ? Madame Malmanche se renseigne auprès de la commune.

### **7 - Constitution de la commission électorale**

Pour constituer cette commission, Il faut :

- Désigner les membres de la commission (2 parents élus en poste + le directeur qui est le président + 1 PE + DDEN + éventuellement un représentant de la mairie) Arrêté du 13 mai 1985 modifié le 25 juillet 2011.
- L'information concernant les élections des représentants des parents sera faite lors des réunions de rentrée.

La commission électorale devient le bureau des élections, les missions de ce bureau sont les suivantes :

- Organiser les élections
- Etablir la liste électorale
- Recevoir les bulletins de vote par correspondance

- Organiser le dépouillement public
- Publier les résultats.

Deux parents se sont désignés volontaires : Madame Atlan et Madame Le Roy ainsi qu'un représentant de la mairie : Madame Malmanche.

Madame Dromigny les remercie pour leur investissement.

### Travaux

Sous le préau, des parties du mur commencent à tomber.

Portes CP : porte coté classe/cour n'est pas retenue et trop lourde, elle reste souvent condamnée car trop dangereuse ; même chose coté cuisine.

Personne ne voit la sonnette de gauche située sur le portail, est il possible de la mettre sous l'autre sonnette située à droite ?

Les enseignants établiront une liste du nombre de tables à mettre dans chacune des classes ainsi que la hauteur de celles-ci afin que le personnel technique puisse préparer pendant les vacances scolaires.

Des néons dans 2 classes sont à changer (classes 3 et 4) ; l'ampoule du TBI (classe de Madame Estienne) est à surveiller et certainement à changer à court terme ;

Les portes de l'armoire dans la classe de Madame Vernier sont également à réviser ;

Mme Testi réitère sa demande de « TBI » ; sa demande est à l'étude ;

La mise en place du panier de basket et le marquage au sol de deux terrains dans la cour sont également demandés par nos délégués.

Un grand merci au personnel communal et à la mairie pour leur disponibilité et leur aide (personnel technique et secrétariat).

### Périscolaire

Aucune question par rapport au temps périscolaire.

Fin de séance 19H30 heures.

Madame Dromigny, Directrice

Madame Gineste, secrétaire de séance